

GESTION PILOTÉE « THÉMATIQUES ESG »

CONFIEZ LA GESTION DE VOTRE ÉPARGNE À UN PROFESSIONNEL

La Gestion Pilotée est une solution clé en main, qui vise **un objectif de valorisation de votre épargne** en bénéficiant de l'expertise de spécialistes pour **profiter des opportunités de marché**.

Elle correspond à une allocation de votre épargne sur **un support garanti et une poche en unités de compte** sur laquelle vous donnez un mandat de gestion. La part en unités de compte est choisie en fonction de votre profil, votre horizon de placement et votre sensibilité au risque.

La gestion pilotée « thématiques ESG » permet d'investir en **respectant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance** dans une optique durable et responsable. Les fonds sélectionnables sont ceux qui intègrent le plus les critères ESG dans leur gestion.

DÉLÉGUEZ LA GESTION DE VOS UNITÉS DE COMPTE AVEC LA GESTION PILOTÉE



La Gestion Pilotée est une solution clé en main, qui vise **un objectif de valorisation de votre épargne** en bénéficiant de l'expertise de spécialistes pour **profiter des opportunités de marché**. Elle correspond à une répartition de votre épargne entre un **support garanti et une poche en unités de compte** sur laquelle vous donnez un mandat de gestion. Votre épargne est confiée à AXA qui s'appuie sur les **experts de la société Architas France** (société de gestion filiale à 100 % d'AXA France). Elle est arbitrée en votre nom et pour votre compte, suivant votre profil, votre sensibilité au risque et votre horizon de placement.

Les **frais de gestion de ce mandat sont de 0,50 % par an** de l'épargne en unités de compte sous mandat.



Le FONDS Agipi Euro Croissance

Ce fonds innovant offre une garantie du capital à l'échéance déterminé en fonction de l'âge prévisionnel de départ à la retraite de l'adhérent. En contrepartie de cette garantie à échéance, les investissements offrent des perspectives de rendement à terme plus intéressantes.

DIVERSIFIEZ VOTRE INVESTISSEMENT

Ajoutez, au choix, des supports en unités de compte spécifiques, dans une poche complémentaire séparée de votre convention de gestion :

Agipi Régions Solidaire - SICAV diversifiée investie dans des PME et ETI françaises à forte implication régionale (actions et obligations).

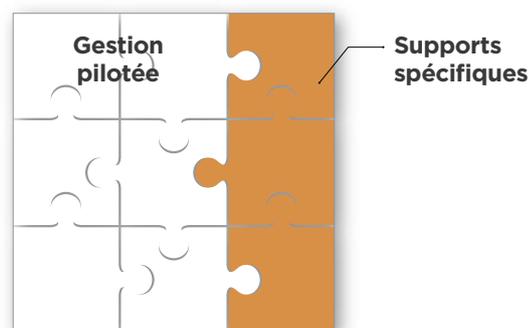
AXA Selectiv' Immo - OPCI principalement investi dans l'immobilier physique européen.

+ des supports accessibles pendant certaines périodes

AXA Selectiv' Immoservice - OPCI pour profiter du marché porteur de l'immobilier de loisirs et de service en Europe,

AXA Avenir Infrastructure- FCPR pour diversifier votre épargne dans l'économie réelle. Un fonds qui allie des investissements dans des actifs, des fonds d'investissement et des entreprises non cotées et cotées du secteur de l'infrastructure.

AXA Avenir Entrepreneurs - FCPR pour financer les PME françaises et européennes innovantes et non cotées



BÉNÉFICIEZ DES AVANTAGES DES CONVENTIONS DE GESTION AGIPI

Protégez vos bénéficiaires en cas de décès

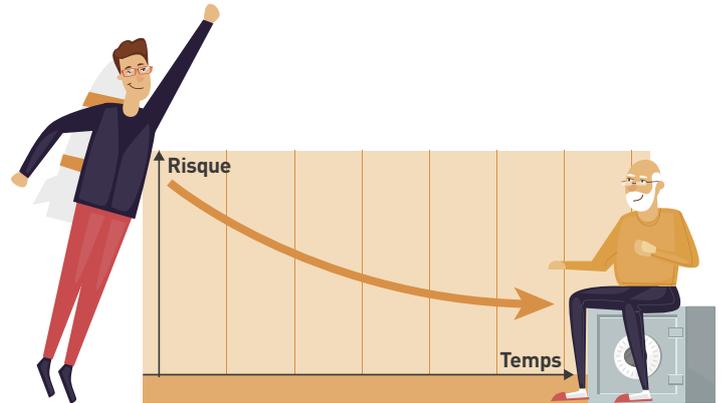
Avec la **Garantie plancher AGIPI** en cas de décès, vos bénéficiaires recevront au moins les montants nets de frais, que vous avez investis, minorés des éventuels montants ayant été sortis du compte de retraite, sous réserve du maintien de la convention de Gestion.

Gérez votre épargne selon vos envies

A tout moment, vous pouvez changer votre type de gestion et l'orientation de votre épargne.

Sécurisez progressivement votre épargne

La **gestion évolutive** vous permet de réduire progressivement les risques financiers en adaptant la répartition de vos investissements dans le temps¹.



UNE ARCHITECTURE OUVERTE AVEC LES SOCIÉTÉS DE GESTION PARI MI LES MEILLEURES DU MARCHÉ

Amiral Gestion
ENTREPRENEURS INVESTIS

DNCA
FINANCE

equitis
GESTION DE FOND ET FINANCES

Fidelity
WORLDWIDE INVESTMENT

J.P.Morgan
Asset Management

M&G
INVESTMENTS

TO TIKEHAU
CAPITAL

Sociétés de gestion proposant des fonds disponibles en gestion pilotée AGIPI labellisés ISR, Greenfin ou Febelfin

[A/B]

Amundi

architas

AWA INVESTMENT MANAGERS

BFT
Investment Managers

BLACKROCK

BNP PARIBAS
INVESTMENT PARTNERS

CANDRIAM
INVESTORS GROUP
A NEW YORK LIFE COMPANY

ECOFI
INVESTISSEMENTS
ACTIFS POUR LE FUTUR

LA FINANCIÈRE
DE L'ÉCHIQUIER

mirova
Responsible Investing

NN investment
partners

PICTET
Asset Management

ROBECO
The Investment Engineers

Schroders

UBP
GROUPE UNION BANCAIRE PRIVÉE

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital.

Les notices de présentation des supports en unités de compte des contrats AGIPI sont disponibles sur le site www.agipi.com

L'épargne investie sur le fonds euro-croissance reste disponible à tout moment mais :

- il existe un risque de perte en capital avant l'échéance de la garantie de ce fonds,
- un rachat partiel diminue proportionnellement la garantie à l'échéance,
- un rachat total met fin à la garantie.

ADIS, Centre de gestion des contrats d'assurance AGIPI - Siège social : 12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex - tél. 03 90 23 90 00 - Société anonyme de courtage d'assurances au capital de 480 000 € - Filiale d'AXA France Vie - Siret 306 843 731 00069 - ORIAS 07 029 368

AGIPI - Siège social : 12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex - tél. 03 90 23 90 00 - Registre des Associations du tribunal d'instance de Schiltigheim - volume 21 - n° 1049 - Siren 307 146 308 - NAF 9499Z
ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 / ORIAS : www.orias.fr

AGIPI